



FEDERATION DES UNIONS DE PRODUCTEURS DU BENIN
(FUPRO BENIN)

SYSTÈME PARTICIPATIF DE GARANTIE (SPG BENIN)



En tête

Origine, objectif, et quelques chiffres 2022

- Date de création: **Août 2012**
- Objectif principal
 - Fournir des aliments sains à la population,
 - Mettre des signes ou labels visibles pour distinguer les produits bio des produits conventionnels sur le marchés
 - Augmenter les revenus des producteurs bio en touchant un nombre plus élevés de consommateurs
 - Réduire le cout de la certification;
- Type de cahier de charge (bio): **Norme Béninoise en agriculture biologique (NABE-BE 01- 08 :2012)**
- Initiateurs: **Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne au Bénin (AMAP BENIN) et Helvétas Interswiss Coopération**
- Organisation porteuse: **FUPRO BENIN**
- Accompagnateur: **HORTITECHS DEVELOPPEMENT ONG**
- Territoire concerné: **National**
- Nombres d'adhérents: **700 adhérents dont 450 producteurs certifiés SPG**
- Si il y a des groupes locaux, combien de groupes: **42 groupes locaux**

Mode de contrôle des pratiques?

- Par qui, quand, et comment se fait le contrôle sur le lieu de production? Fréquence du contrôle ou échantillonnage:
 - Le contrôle se fait par des trinômes de personnes désignés au niveau des Groupes de Contrôle (GC). Ces trinômes d'acteurs sont composés de deux producteurs (ou transformateurs) et un consommateur/distributeur.
 - Nous ne faisons pas d'échantillonnage. Les contrôles se font systématiquement sur toutes les fermes candidats à la certification SPG
 - La fréquence des enquêtes/contrôle de certification varie de six mois à douze mois selon la chaîne de valeur concernée.

Mode d'attribution du label du SPG

- Par qui, quand, et comment (mode de décision) se fait l'attribution du label? Label est-il individuel ou collectif?
 - Le label est attribué aux organisations candidats par le Comité de Régulation et d'Evaluation (CRE-SPG);
 - Les mentions sont attribuées aux producteurs ou transformateurs méritants par les Bureaux Locaux de Coordination et de Certification (BLCC)
 - Les mentions sont attribuées aux producteurs ou transformateurs membres du même GC en caution solidaire .

Procédure de résolution des litiges

- Y a-t-il une procédure mode opératoire (formel) pour résoudre les litiges ou désaccord sur les décisions prises? Si oui, qui, quand et comment?
 - **Oui les quatre alinéas de l'article II.4 du guide de certification SPG explique le processus de règlement de litiges à tous les niveaux**
 - **II.4 : Règlement des contentieux**
 - **II.4.1 En cas de contentieux, entre le producteur et son groupe de base (GC), le recours est fait au Bureau Local de Certification**
 - **II.4.2 En cas de non satisfaction du règlement par l'une des parties concernées, le CRE doit être saisi.**
 - **II.4.3 En cas de contentieux entre l'organisations de base et celle à laquelle elle est affiliée, le recours est fait au niveau du CRE. Tout comme pour les cas de litiges entre l'organisation/entreprise affiliée au système et les consommateurs.**
 - **II.4.4 En cas de litige entre le SPG géré par l'organe supérieur (Comité de Régulation et d'Évaluation) avec une tiers personne, le tribunal est saisi après échec du règlement à l'amiable**

Modèle économique

- Recevez vous des aides financières ou matérielles pour votre SPG? Si oui par qui et comment?
 - **Oui par des partenaires techniques et financiers et également par certains opérateurs qui sollicite l'accompagnement la certification SPG de différents groupes cibles;** Quels sont vos sources de fond propre? Quel pourcentage cela représente de votre fonctionnement?
- Quels sont vos frais de fonctionnement?
 - **Les frais d'organisation des sessions de formations, les frais de déplacement s sur le terrain pour effectuer le suivi des groupes locaux, les réunions des instances de contrôles, les salaires de l'équipe en charge du SPG, la location des bureaux et les charges administratives.**
- Avez-vous des salariés? Si oui, de quelle activités sont ils en charge?
 - **Oui il y a des salariés des animateurs SPG `animateurs National et animateurs de chaîne de valeurs et des agents commerciaux pour la commercialisation des produits SPG**
 - **Les activités exécutées dans le cadre du SPG sont:**
 - Le suivi et la coordination des activités
 - L'accompagnement à la commercialisation des produits
 - La capitalisation des données SPG;
 - Le renforcement des transformateurs et formatrices et équipements et mat.
 - Le renforcement des capacités des opérateurs par formation ou recyclage.
- Y a-t-il des productions vendues collectivement?
 - **Oui la plupart des productions bio SPG sont vendus collectivement en commercialisation groupée soit bord champs, soit sous formes de paniers ou à travers le réseau de nos boutiques partenaires**

Politique sociale

- Comment est organisé la formation si il y en a?

La formation est organisée tout en prenant en compte les éléments suivants:

- L'identification des thèmes à aborder
 - La rédaction des termes de référence
 - La mise en place de la logistiques
 - La sélection des participants à la formation;
- Y a-t-il un fond de solidarité pour des fermes en difficulté? Des chantiers solidaires pour aider à une activité sur une ferme (débroussaillage, récolte, etc)?

Aucun fond de solidarité n'a encore été mis en place au niveau du SPG BENIN

- Y a-t-il une banque de semences?
- Non n'existe pas encore de banque de semences. Nous y réfléchissons et tenant compte de la **diversité de la gamme des produits cultivés sous le label SPG**

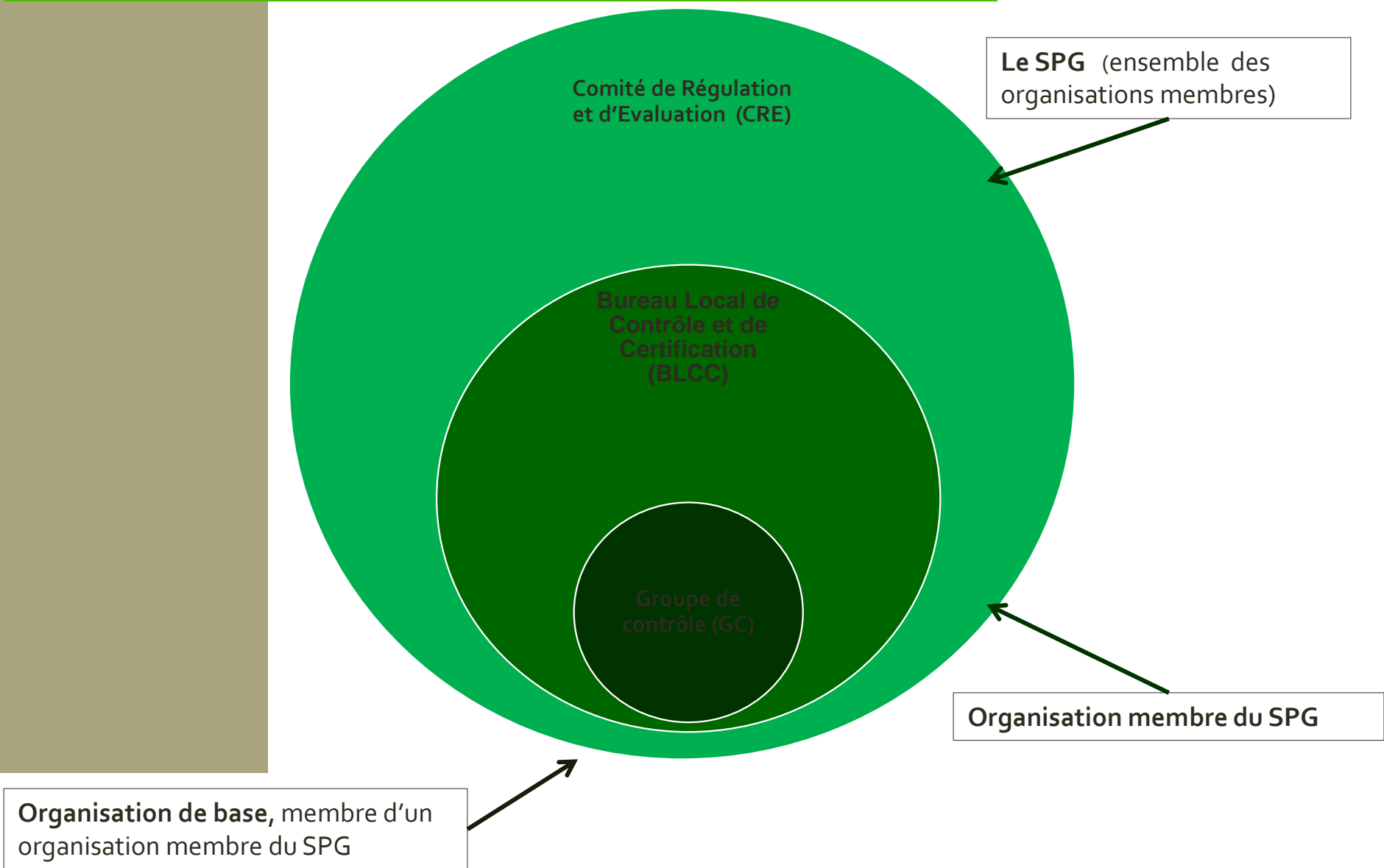
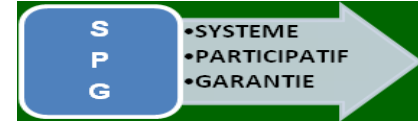
Projets et défis pour l'organisation

- Quels sont les principaux projets et défis de votre initiative actuellement?

Les principaux défis pour le SPG BENIN:

- Comment réussir à mobiliser des partenaires pour le financement d'un vaste programme de diffusion et d'accompagnement du SPG sur toute l'étendue du territoire du Bénin
- La réflexion sur l'autonomisation l'autofinancement de la certification SPG
- Quels sont les principales difficultés de votre initiative actuellement?
- **Le SPG BENIN manque cruellement de ressources humaines, matérielles et financière pour pouvoir être diffusée à une grande échelle partout au Bénin car la demande d'accompagnement à la certification est en augmentation constante.**
- **L'analphabétisme de beaucoup de producteurs et autres acteurs ne facilite pas toujours un bon remplissage des outils de traçabilité.**
- **la faible disponibilité des intrants organiques (biofertilisants et bio pesticides)**

REPRESENTATION GRAPHIQUE DU SPG-BENIN



Remise à
AMAP BENIN
du premier
certificat SPG
par le Ministre
de l'Agriculture
de l'Elevage et
de la Pêche du
Bénin



Vue des participants à la cérémonie de remise de certificat et de mentions aux premiers producteurs certifiés SPG au Bénin



Images de la
première
réunion du
CRE



Participants
aux enquêtes
de
certifications
de légumes
SPG dans la
commune de
so Ava



Inauguration
d'un point de
vente de
produits
certifiés BIO
SPG



Animation
d'une session
de formation
pratique sur la
réalisation des
pépinières de
légumes bio



Formation des
membres d'un
Bureau Local
de
Coordination
et de
certification



Formation sur
le processus de
certification
SPG à So Ava



Remise de
semence de soja
bio aux
producteurs de
soja SPG des
communes
d'Abomey,
Agbangnizoun et
de N'dali au
Bénin



CONTACTS SPG BENIN

- Emails

- deguenonedgard@yahoo.fr
- coco.karelle@gmail.com

- Contacts téléphone

- 00229 97881131 / 00229 64373838
- 00229 67047582